

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Déclaration de la délégation algérienne

Convention sur Certaines Armes classiques (CCAC)

Réunion d'experts sur les Systèmes d'armes létaux
autonomes

Genève, 11 au 15 avril 2016

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre nomination en tant que Président de cette réunion d'experts pour débattre des questions ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), à la lumière des objectifs et des buts de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC).

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour vous remercier pour vos efforts consentis et pour la manière inclusive dans votre travail remarquable et vous assurer de son plein soutien et coopération.

Nous tenons, également, à remercier le Secrétariat de la CCAC pour la bonne préparation de cette importante réunion.

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite des débats sur cette question, tenus depuis 2014 dans le cadre de la CCAC, qui ont mis à profit une expertise aussi précieuse que variée dans les domaines militaire, technique, humanitaire et de droit international. Le traitement de cette question dans d'autres fora internationaux, notamment ceux des droits de l'homme, renseignent des préoccupations de la communauté internationale quant à leurs effets sur la protection des vies humaines en temps de guerre et en temps de paix.

À cet égard et compte tenu de la nature transversale de cette question, il est important que les discussions dans le cadre de la CCAC soient menées sans porter préjudice aux travaux et aux mesures envisagées par des organes et mécanismes onusiens conformément à leurs mandats respectifs.

Dans le cadre de la CCAC, il est primordial que le traitement de la question des SALA soit articulé autour du strict respect des principes de la Charte des Nations unies et du droit international, en particulier du droit international humanitaire.

L'introduction des SALA dans des conflits armés soulèverait de sérieux problèmes quant au respect des principes du DIH liés, d'une part, aux capacités de « jugement » et d'adaptation de ces systèmes aux environnements dynamiques dans lesquels ils opéreraient, et d'autre part, à leur prévisibilité et fiabilité. Les aspects moral et éthique de l'emploi de tels systèmes contre des êtres humains, en situation de guerre ou de paix, viennent ajouter de la complexité quant à un traitement approprié de cette question.

Monsieur le Président,

De par leur potentiel technologique destructeur, les SALA véhiculent des risques de prolifération et de course aux armements pouvant remettre en cause les efforts internationaux dans ce domaine. La possibilité d'accès des groupes terroristes à de telles armes est également une source de grande préoccupation. Aussi, la délégation algérienne est en faveur de la prohibition de l'acquisition, conception, développement, essais, déploiement, transfert, et utilisation des systèmes d'armes létaux autonomes «robots tueurs» par l'établissement d'un instrument international juridiquement contraignant. Il serait, également, judicieux de prendre des mesures immédiates, par le biais d'un moratoire, en vue de surseoir au développement de ces systèmes.

La délégation algérienne encourage le développement de la technologie de la robotique et de l'intelligence artificielle destinées à la conception et au développement de machines autonomes non létales à usage humanitaire, médical, militaire et scientifique et estime qu'il est important que toute éventuelle action ou mesure envisagées dans l'encadrement des SALA doivent prendre en considération les avantages potentiels des technologies y afférentes pour le bien être de l'humanité, ainsi que les droits légitimes des pays en développement aux progrès technologique et socio-économique.

Monsieur le Président,

Nous sommes confiants que les débats que nous aurons cette semaine permettront d'affiner notre compréhension sur les développements en cours concernant les systèmes autonomes en général, les approches technique et légale en vue de définir les SALA, les défis que posent ces systèmes au DIH ainsi que sur les questions relatives à l'éthique, aux droits de l'homme et à la sécurité. Nous espérons que le rapport de nos travaux reflète tous les points de vue exprimés et constitue un pas en avant vers une action commune de la communauté internationale concernant cette importante question.

Je vous remercie.